

Réf. R1245

Les Estivales des Ressources Humaines



Paris les 24, 25, 26 juin 2025

Le CNEH et l'adRHess vous donnent rendez-vous à Paris pour les rencontres annuelles des Estivales RH : 3 journées dédiées aux Ressources Humaines hospitalières associant conférences et échanges sur les pratiques.

OBJECTIFS

- Quelles **actualités réglementaires** ? Quelles évolutions à venir pour la fonction RH et pour les professionnels de santé ?
- Comment relever le défi de l'allongement de la vie professionnelle ?
Quelles **mesures pour accompagner les fins de carrière** ?
- **Principe de probité, règles déontologiques** applicables aux fonctionnaires.
Comment gérer une situation de conflits d'intérêt, le cumul d'activités et les passages entre les secteurs public et privé ?
- **Télétravail et travail hybride** : quelle évolution pour nos environnements de travail ?
- Les enjeux et défis RH de la **cyber-sécurité** en établissement de santé
- Rôle des RH dans une **stratégie RSE** : lien, enjeux et mise en place
- **IA et RH** : État des lieux, enjeux et perspectives
- Les leviers de **fidélisation des professionnels** : développement des compétences, entretiens RH, prévention des violences
- Quelles **innovations pédagogiques** : gamification, serious game, ludopédagogie ?
- **La gestion des temps** dans la FPH : les 12 heures stop ou encore ?

Coordination assurée par

Séverine Herte, Directrice du pôle RH au CNEH

Marie-Gabrielle Vaissière, DRH pour le compte de l'adRHess



Renseignements et inscriptions

SYLVIE LIOT

☎ 01 41 17 15 76

✉ sylvie.liot@cneh.fr



INSCRIPTION

Sur le site www.cneh.fr / rubrique Evénements

par courrier : CNEH - Service formation : 3 rue Danton, 92 240 Malakoff

Par mail : formation@cneh.fr ou Sylvie Liot - 01 41 17 15 76 - sylvie.liot@cneh.fr

Référent handicap : Sylvie Liot, Tél. 01 41 17 15 76 – 06 42 22 31 55 – sylvie.liot@cneh.fr

merci de nous faire part de vos besoins spécifiques en amont de la formation

Paris, les 24, 25 et 26 juin 2025 (Horaires : 9h00 - 17h00)

Tarifs (nets de taxe) : Adhérents : 2 100 € Non-adhérents : 2 300 €

Déjeuners inclus

Facturation sur Chorus Pro* : SIRET de l'établissement (14 chiffres)

Code Service Chorus (SE) Numéro d'Engagement Juridique (EJ)

Établissement*

Raison sociale.....

Adresse

CP Ville Tél.....

Responsable de formation*

Madame Monsieur

Nom Prénom

Fonction Service

Tél E-mail

Participant*

Madame Monsieur

Nom Prénom

Fonction Service

Tél E-mail

Participant

Madame Monsieur

Nom Prénom

Fonction Service

Tél E-mail

Nous collectons des données personnelles vous concernant. Elles sont utilisées par le CNEH pour : Les attestations de présence en formation/les prises en charges financières, envoyées aux financeurs ou employeurs le cas échéant, ces données sont conservées 2 ans puis détruites après règlement de la facture. Le suivi de formation (évaluations, validation des compétences) est tracé dans nos logiciels métiers, ces données sont conservées 5 ans après la formation. Toutes ces données sont utilisées à des fins professionnelles et pour le bon suivi de la formation, elles ne sont en aucun cas cédées à des tiers à des fins commerciales. Le responsable de traitement au CNEH est la DRH par délégation du Directeur général. Le Délégué à la protection des données personnelles peut être contacté au siège du CNEH - 3 rue Danton - 92240 Malakoff - RH@cneh.fr. Conformément au règlement général sur la protection des données personnelles (règlement UE n° 2016/679 du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition pour motif légitime, de limitation et de portabilité aux données qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant un mail à RH@cneh.fr. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

***Tous les champs sont obligatoires**

Date Signature et cachet

Accord du directeur de l'établissement pour la prise en charge financière au titre de la formation ou accord du participant pour la prise en charge financière en cas d'auto-financement.